

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1°) Demande de l'OPH 05 d'une garantie d'emprunt

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de louer à l'OPH 05, dans le cadre d'un bail emphytéotique, le bâtiment de l'ancienne Mairie ; à charge pour l'Office de réhabiliter ledit bâtiment et d'y aménager trois appartements. Il précise que dans le cadre de cette opération, la commune a conservé le rez de chaussée du bâtiment, qu'elle aménagera très prochainement pour l'accueil d'activités commerciales.

Pour la réalisation de cette opération, l'OPH 05 doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, deux emprunts :

Un emprunt PLUS, d'un montant de 142 138 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Amortissement sur 40 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel de 1.85%
- Taux annuel de progressivité de 0%
- Aucun différé d'amortissement
- Valeur de l'indice de référence : 1.25%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Un emprunt PLAI d'un montant de 46 146 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Amortissement sur 40 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel de 1.05%
- Taux annuel de progressivité de 0%
- Aucun différé d'amortissement
- Valeur de l'indice de référence : 1.25%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'obtention de ces prêts par l'OPH 05, nécessite la garantie communale. Il propose donc de garantir le montant des emprunts, à hauteur de 50%, soit 71 069 € pour l'emprunt PLUS d'un montant de 142 138 € ; et 23 073 € pour l'emprunt PLAI d'un montant de 46 146 €.

La commune garantirait ainsi les emprunts pour un montant total de 117 215 €.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques des prêts et des conditions dans lesquelles pourrait intervenir la garantie communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1/ valide le cautionnement desdits prêts par la commune,
- 2/ s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

3/ autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations de l'emprunteur.

2°) Décision modificative N° 4

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative au budget primitif de la commune en raison d'augmentation de dépenses sur les travaux de la « réhabilitation du bâtiment RICARD » et de réajustement de dépenses.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 – Achats prestations services	10 000 €			
TOTAL D 011 Charges à caractère général	10 000 €			
D-6411 – Personnel titulaire		10 000 €		
TOTAL D 012 – Charges de personnel		10 000 €		
TOTAL	10 000 €	10 000 €		

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 – Emprunts		300 €		
TOTAL D 16 Emprunts et dettes		300 €		
D-2315-200902 Réhabilitation église	110 594 €			
D-2315-200908 Réhabilitation bâtiment Ricard		110 294 €		
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	110 594 €	110 594 €		
TOTAL	110 594 €	110 594 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 4 telle que mentionnée ci-dessus.

3°) Consultation maintenance extincteurs – groupement de commandes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes doit lancer prochainement une consultation pour la maintenance de son parc d'extincteurs, et explique qu'il serait possible de lancer cette consultation sous la forme d'une procédure de commande publique groupée telle que prévue à l'article 8 du code des marchés publics, en vue notamment, d'obtenir un meilleur rapport prestations/tarifications du fait du volume des équipements à entretenir et/ou remplacer.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'établir un groupement des commandes entre la Communauté de Communes et les Communes intéressées par cette procédure, à savoir : les Communes d'Esparron, La Freissinouse, Jarjayes, Lardier & Valença, Neffes, La Saulce, Sigoyer, Tallard et Vitrolles.

Il précise également que le membre coordonnateur serait la Communauté de Communes. Chaque membre du groupement devra faire parvenir au coordonnateur ses besoins précis afin d'établir les documents en vue de la consultation des prestataires. A l'issue de la procédure, la commune de Tallard, au même titre que l'ensemble des membres du groupement, signera un marché correspondant à ses besoins avec le ou les prestataires retenus dans le cadre de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation de la commune de Tallard au groupement de commande sus visé, accepte que la Communauté de Communes soit le coordonnateur du groupement ainsi institué, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes selon les termes présentés lors de la séance (projet de convention annexé à la présente).

4°) Renouvellement Contrat « Enfance et Jeunesse » dit de 2^{ème} génération avec la CAF.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 1^{er} janvier 2006, la commune a signé un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour permettre le financement par la CAF des activités «enfance et jeunesse » réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette jusqu'au 31/12/2009.

Dans le cadre de nouvelles actions mises en place par certaines communes, et comme prévu au contrat, l'ensemble des communes et la CCTB ont signé un avenant audit contrat pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2009.

Monsieur le Maire précise que Le Contrat Enfance et Jeunesse arrive à échéance le 31/12/2009, et qu'il convient de le renouveler pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2013.

Il rappelle également que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) considère qu'il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus». Celle-ci souhaite donc, dans un souci de cohérence territoriale, que l'ensemble des collectivités du territoire compétentes en matière d'enfance et de jeunesse (Communauté de Communes et l'ensemble des Communes) signe ce renouvellement de contrat dit de 2^{ème} génération pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2013.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ledit contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec la CAF des Hautes-Alpes le contrat Enfance et Jeunesse dit de 2^{ème} génération, ainsi que tout document nécessaire à la complète réalisation de ce contrat.
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi et de l'exécution de l'opération.

5°) Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement et d'entretien de voirie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, doit procéder à l'acquisition d'un véhicule de déneigement en remplacement de son tracteur agricole, lequel véhicule permettra également à la commune d'entretenir sa voirie.

Pour la réalisation de cette opération, dont le coût total est à ce jour estimé à 86 000 € HT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le soutien financier du Département (au titre des projets PIL) et de l'Etat (au titre de la réserve parlementaire), selon le plan de financement suivant :

Conseil Général 05 (50%)	43 000 €
Etat (30%)	25 800 €
Commune (20%)	17 200 €
TOTAL HT	86 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide le projet d'acquisition du véhicule sus visé,

2/ autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Département et l'Etat, selon le plan de financement précédemment exposé,

3/ autorise plus généralement Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

6°) Demande de subvention pour la 2^{ème} édition du festival « Altitude 625 »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la création par la commune du festival « Altitude 625 » dédié à la chanson francophone ; et sa première édition qui a eu lieu les 18 – 19 et 20 juillet 2009.

Afin de préparer l'édition 2010 de ce festival, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le soutien financier du Département, de la Région, de l'Europe et de la communauté de communes de Tallard Barcillonnette, selon le plan de financement suivant :

Conseil Général 05 (25%)	10 000 €
Région (20%)	8 000 €
Europe (25%)	10 000 €
CCTB (10%)	4 000 €
Commune (20%)	8 000 €
TOTAL HT	40 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide le projet d'organisation de la 2^{ème} édition du festival,

2/ autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Département, de la Région, de l'Europe et de la CCTB, selon le plan de financement précédemment exposé,

3/ autorise plus généralement Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

7°) Demande de subvention pour la modernisation du complexe sportif.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, souhaite moderniser son complexe sportif, notamment par la création d'un terrain multisports et la créations/rénovation de deux terrains de tennis.

Pour la réalisation de ces travaux, dont le coût total est à ce jour estimé à 174 528 € HT, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le soutien financier du Département (au titre des projets PIL) et de la Région, selon le plan de financement suivant :

Conseil Général 05 (50%)	87 264 €
Région PACA (30%)	52 358 €
Commune (20%)	<u>34 906 €</u>
TOTAL HT	174 528 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide le projet de modernisation du complexe sportif, tel qu'exposé précédemment,

2/ autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Département et de la Région selon le plan de financement exposé,

3/ autorise plus généralement Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

8°) Demande de subvention pour la réhabilitation des réseaux EP et EU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, doit procéder à la réalisation d'importants travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, en centre village, sur le chemin de la Vendée et à la montée de La Durance.

Il précise que ces travaux dont le caractère est particulièrement urgent, sont estimés à ce jour à un coût total de 137 953 € HT.

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le soutien financier du Département (au titre des projets PIL) et de l'Etat (au titre de la DGE), selon le plan de financement suivant :

Conseil Général 05 (50%)	68 976 €
Etat (30%)	41 386 €
Commune (20%)	<u>27 591 €</u>
TOTAL HT	137 953 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide le projet de réhabilitation des réseaux sus visés,

2/ autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Département et l'Etat, selon le plan de financement précédemment exposé,

3/ autorise plus généralement Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

9°) Demande de subvention pour la sécurisation des cheminements piétonniers (Chemin de la Vendée – RD 942)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ouverture du nouveau collège, lequel accueille notamment les élèves des deux écoles de la commune pour la prise de leur repas du midi, et précise qu'il est nécessaire pour la commune de procéder à divers travaux permettant de sécuriser les cheminements des collégiens et écoliers.

Lesdits travaux consisteront notamment, le long de la RD 942 et sur le chemin de la Vendée, en la pose de barrières, de panneaux de signalisation, ainsi qu'en la réalisation de divers aménagements de trottoirs.

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le soutien financier du Conseil Général, au titre des fonds d'amende de police, sur la base du plan de financement suivant :

Conseil Général 05 (50%)	13 575.50 €
Commune (50%)	<u>13 575.50 €</u>
TOTAL HT	27 151.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide le projet de sécurisation des cheminements piétonniers,

2/ autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Département selon le plan de financement sus visé,

3/ autorise plus généralement Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

10°) Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tallard

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la réglementation en vigueur, huit membres du Conseil Municipal sont élus membres titulaires au CCAS de Tallard.

Nouvelle adresse postale :

*Lotissement La Plaine
N° X, Impasse Jacqueline AURIOL
05130 TALLARD*

Changement de dénomination de la « rue des coteaux » : il est proposé au Conseil Municipal de renommer cette voie, partant du RD 46 et allant jusqu'à la limite de la commune de Châteauevieux (réf. plan joint à la présente), « rue de SEGRIER »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des documents graphiques joints à la présente, le Conseil municipal, à l'unanimité,

1/ valide les propositions de dénomination et de numérotation des voies, telles que présentées précédemment,

2/ charge Monsieur le Maire d'informer le *Centre Opérationnel de l'Adresse* dont dépend la commune, de ces nouvelles dénominations et numérotations,

3/ autorise plus généralement Monsieur le Maire à engager toute démarche permettant d'assurer la publicité de ces nouvelles dénominations et numérotations, notamment auprès des habitants concernés, des services du cadastre, des services municipaux concernés, des services de secours, des différents organismes intéressés (EDF, France Télécom ...)

12°) Validation de l'attribution du marché : Rénovation d'un bâtiment communal – 26 rue souveraine, à Tallard (1^{ère} tranche)

Monsieur Le Maire rappelle l'opération de travaux que la commune a prévu de réaliser sur le bâtiment dit « Maison Ricard » situé en centre village.

Il précise que cette première tranche de travaux consistera à mettre le bâtiment hors d'eau – hors d'air, de façon à ce qu'il puisse accueillir en rez de chaussée, un transformateur EDF qui doit assurer le renforcement électrique du village.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de cette opération, la commune a fait paraître, le 30 octobre 2008, un avis d'appel public à la concurrence dans le journal « le Dauphiné Libéré », et qu'à l'issue dudit avis, 9 plis ont été réceptionnés, et 10 offres ont été présentées.

La commission d'appels d'offres qui s'est réunie une 1^{ère} fois le 13 novembre 2009, a admis l'ensemble des candidats ayant présenté une offre, et a décidé de transmettre leurs propositions à la maîtrise d'œuvre pour analyse technique.

A l'occasion d'une 2^{ème} séance en date du 14 décembre 2009 à 8h00, la CAO, sur la base du rapport du maître d'œuvre, a pu attribuer les 3 lots du marchés de la manière suivante :

N° et intitulé du lot	Nom du candidat	Montant HT
Lot n°1 Démolition – Gros œuvre – Façades	Entreprise MEYNAUD	133 891,50 €
Lot n° 2 Charpente – Couverture	SB CHARPENTE	22 919,00 €
Lot n°3 Menuiseries extérieures bois	Entreprise CHARLES	19 873,50 €
TOTAL		176 684.00 €

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider la décision de la commission d'appel d'offres, et de l'autoriser à signer avec les entreprises, les marchés correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision de la commission d'appels d'offres et autorise Monsieur Le Maire à signer avec les entreprises les marchés correspondants, sur la base des montants travaux indiqués précédemment dans la présente.

13°) Congrès des Maires - Participation et prise en charge des frais de déplacement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Congrès des Maires se tiendra du 17 au 19 novembre 2009 à PARIS. Il est opportun que les élus ayant besoin de connaître l'évolution de la gestion locale puissent s'y rendre pour suivre les réunions débats et les ateliers de formation.

Messieurs Jean-Michel ARNAUD, Xavier CONTAL et Daniel BOREL ont souhaité dans cet esprit, participer à ce congrès.

Ces déplacements entraînent des frais de transport et d'hébergement. Monsieur Le Maire propose que ces frais soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la prise en charge et le remboursement par la commune des frais réels engagés par Messieurs ARNAUD, CONTAL et BOREL.

Le Maire,

Jean-Michel ARNAUD